

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE

M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 07 - 71 / AFFAIRES FONCIERES
CESSION A M. ANDRE DUMAS – PARCELLE BL 612

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

M. André DUMAS a sollicité la commune en octobre 2024 afin de faire l'acquisition de l'extrémité de l'impasse des Hertz, parcelle cadastrée BL 612, d'une superficie de 954 m².

Il s'agit d'une emprise de l'ancienne route de MIRABEL AUX BARONNIES, désaffectée à la suite de la réalisation de la déviation départementale RD 538, et qui devenue par la suite une impasse.

Cette impasse est publique jusqu'au numéro 196 impasse des Hertz, puis la parcelle BL 612 relève du domaine privé de la Commune et cet accès ne dessert plus que la propriété de M. DUMAS (maison et gîtes).

La parcelle à céder est un terrain plat, en nature de voie enrobée et en forme de bande étroite. Elle est située en Zone Agricole au Plan Local d'Urbanisme.

Une estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale a été rendue le 04/12/2024 et fixe la valeur vénale du bien à 400 €.

La vente se fera donc au montant de l'estimation des Domaines et les frais d'acte administratif seront à la charge de M. DUMAS.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la vente par la commune de la parcelle BL 612 à M. André DUMAS, au montant de 400 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à ces opérations,

Les frais d'acte administratif seront à la charge de l'acquéreur.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance

Handwritten signature of Roger Viarsac in black ink.

Pierre COMBES
Maire de NYONS

Handwritten signature of Pierre Combes in black ink.

